

MAIRIE DE VERSONNEX
01210

Délibération n° : D2024006051

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 01 juillet 2024
Votes exprimés : 16

Séance du 08 juillet 2024

Le 8 juillet 2024 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VERSONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, maire,

PRESENTS : J. DUBOUT (maire) – P. HEIDELBERGER – M.A. SOLETTI – J.L. FERVEL (Adjoints) - M. BIRNER - N. BLOUQUY - F. PERRET - D. PORTEILLA FOURNIER – L. TAQUET – D. DEVIS COURT – R. MERLEAU

ABSENTES EXCUSEES : D. ROTH (procuration à R. MERLAU) - J. PETRY (procuration à J. DUBOUT) - R. PERRET (procuration à F. PERRET) - C. PAUGET (procuration à J-L FERVEL) – E. MARTIN (procuration à M-A SOLETTI)

ABSENTS : P. STEINMANN – C. ROBERT – E. HEDRICH

Secrétaire de séance : Laurence TAQUET

Travaux d'aménagement du chemin forestier Ornex-Versonnex

Afin de permettre aux collégiens de venir à pied ou à vélo au collège dès septembre 2024, la commune d'Ornex va effectuer des travaux de réfection légère de la piste forestière. Pour ce projet et après consultation de deux fournisseurs, la commune d'Ornex a validé le devis de l'entreprise JLTP pour un coût total des travaux s'élevant à 35 537.00 € HT soit 42 644.40 € TTC. Une demande de subvention auprès du département a été faite pour le 1/3 du montant total des travaux soit 14 214.80 € TTC. La commune d'Ornex sur proposition, nous demande de prendre en charge le 1/3 des coûts de réfection soit environ **15 000.00 € TTC au maximum**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER la proposition d'ORNEX de prendre en charge le tiers du devis joint, correspondant aux travaux de réfection du chemin forestier soit un montant de **15 000.00 € TTC maximum**

D'AUTORISER le maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux ;

D'INSCRIRE la dépense dans le budget communal.

Rendu exécutoire
Le 09/07/2024
Publié
Le 11/07/2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jacques DUBOUT

